



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division**

**Des Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :

Jean-Claude MASINI

Tél : 04 91 99 67 52

Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec

13231 Marseille Cedex 1

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 7 juin 2023

Le Directeur académique des Services de l'Éducation  
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des  
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Affectation annuelle sur poste vacant PEP MG des enseignants du premier degré  
Rentrée scolaire 2023**

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure de candidature pour une affectation annuelle PEP MG des enseignants du premier degré organisée en vue de la rentrée 2023.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement adresser leur candidature (lettre de motivation et CV) à l'IEN identifié sur l'annexe pour le **vendredi 16 juin 2023**, délai de rigueur. Une copie de la candidature (lettre de motivation et CV) devra impérativement être adressée au directeur académique adjoint Marseille en Grand par courriel ([ce.iena13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr)).

**1/ Listes des postes proposés**

Les projets d'école afférents aux postes vacants sont annexés à la présente note de service (*cf* annexe A). La sélection des candidats vise à apprécier la candidature et le profil des candidats.

**2/ Procédure d'affectation**

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2023 à l'issue du mouvement.

Il est important de noter que les candidats retenus seront affectés à l'année sur le poste en AFA ou avec une affectation provisoire pour les enseignants sans affectation. Aucune priorité ne sera accordée aux candidats retenus pour le mouvement de la rentrée 2024. Ces postes vacants seront proposés au mouvement PEP MG selon les règles édictées.

**3/ Calendrier et communication**

Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école nécessaire à l'obtention du poste (*cf* annexe A).

Les candidats dont les profils sont recevables s'entretiendront avec l'IEN de Circonscription ou son représentant. Ces échanges auront lieu avant la fin du mois de juin 2023.

Les résultats seront communiqués par mail par la division des personnels enseignants.

Les enseignants qui seront nommés en AFA suite à cette campagne et déjà titulaires d'une affectation à titre définitif conservent cette dernière pour la rentrée 2024 sans participation au mouvement 2024.

**Le directeur académique**

signé

**Jean-Yves BESSOL**